

CAHIER **B**



VRAIES HISTOIRES DE PÊCHE

par André-A. BELLEMARE

Été 87

Dans la Jacques-Cartier, à Donnacona

Des poissons... pour tous les goûts!

♦ En 1987, tout le monde sait (ou devrait savoir!) que le saumon atlantique est de retour après plus d'un siècle d'absence dans la rivière Jacques-Cartier, qui se jette dans le Saint-Laurent, à Donnacona, à quelque 50 km (30 milles) à l'ouest de Québec.

Mais ce que trop peu de gens savent, c'est qu'à l'embouchure de la rivière, à Donnacona, les pêcheurs sportifs récoltent aussi des ouananiches (saumons d'eau douce), d'énormes saumons du Pacifique, d'impressionnantes truites mouchetées, des truites arc-en-ciel monstres, de grosses truites brunes, des touladis (truites grises), des brochets géants, de gros dorés succulents, des achigans batailleurs, en plus des perchaudes, des barbottes et des carpes!

Potentiel

Très peu de rivières du Québec offrent une aussi grande variété d'espèces de poissons, surtout si près de la civilisation. Pas nécessaire de faire de coûteux voyages de pêche au diable vauvert pour connaître une multitude d'expériences.

Depuis samedi dernier et jusqu'au 14 septembre, l'embouchure de la Jacques-Cartier est encore plus accessible. Car, le 15 août, le sanctuaire au pied du barrage de la Domtar est passé d'une longueur de 300 m (985 pieds) à une longueur de seulement 25 m (82 pieds), maintenant que la montai-

son du saumon atlantique est pratiquement terminée. Ainsi, les meilleures fosses fréquentées par les plus gros poissons deviennent accessibles aux pêcheurs à la ligne, qui peuvent lancer à partir des rochers de la berge.

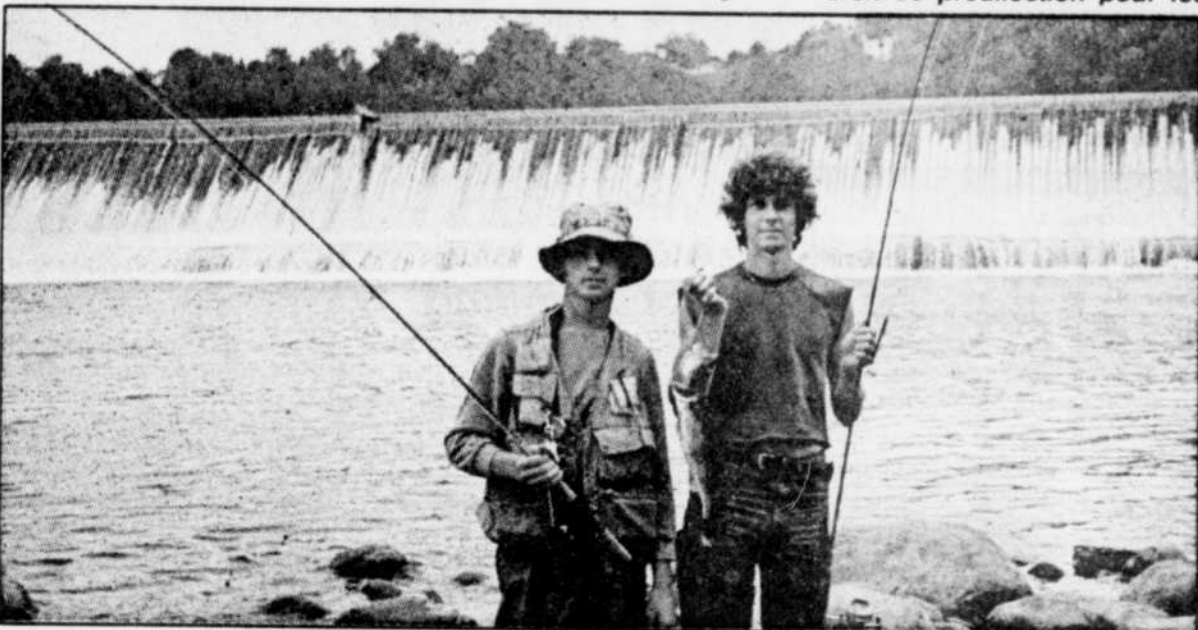
Jusqu'à maintenant, près d'une cinquantaine de truites brunes (plusieurs très grosses, dont une mesurant 73 cm ou 28 pouces et trois quarts!) ont tenté de remonter le cours supérieur de la rivière via la passe migratoire de la Corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC). Ces brunes, m'a confirmé la surveillante Lise Fortin, ont toutes été retournées au pied du barrage. Tout comme bon nombre de truites arc-en-ciel, dont certaines pesaient jusqu'à 5,45 kg (12 livres)! Au début de septembre, des saumons chinook du Pacifique (pesant jusqu'à 9 kg ou 20 livres) feront leur entrée dans la Jacques-Cartier.

Truite mouchetée

Si vous vous intéressez tout spécialement à la récolte de la truite mouchetée, n'oubliez pas que la Jacques-Cartier est alimentée par 23 rivières d'une longueur totale de 725 km (450 milles), elles-mêmes alimentées par 72 lacs, dont le grand lac Jacques-Cartier de la réserve faunique des Laurentides. Tout au long des 105 km (65 milles) du cours de la rivière, vous trouverez assurément une multitude d'endroits pour pêcher la truite mouchetée à pied. ♦



Dans la rivière Jacques-Cartier, le pied du barrage de retenue d'eau de la compagnie papetière Domtar, à Donnacona, est un endroit de prédilection pour les adeptes de la pêche à la ligne.



Mario Paradis, 16 ans, de Donnacona (à gauche), est fier du succès obtenu à la pêche par son ami Martin Deslauriers, 19 ans, du quartier Limoilou de Québec, qui vient de récolter un beau doré. C'est Martin, employé chez T. R. Réfrigération, qui a enseigné la fabrication des mouches à Mario.

À 30 minutes de Québec

♦ Comment se rendre au barrage de retenue d'eau de la compagnie papetière Domtar sur la Jacques-Cartier? Très simple! Cela vous prendra environ 30 minutes en automobile, à partir du centre-ville de Québec (52 km ou 32 milles).

Circuler en direction ouest sur l'autoroute 40, jusqu'à la sortie

pour Donnacona. Vous croiserez la route no 138: continuez tout droit aux feux de circulation à côté du restaurant Camtor et descendez la rue de l'Église en direction sud (vers le fleuve). Vous déboucherez dans la rue Notre-Dame, où vous tournerez vers l'ouest (à votre droite). Vous apercevrez le barrage de la Domtar et la passe migratoire de la CRJC presque immédiatement.

La Domtar ne tolère pas que les touristes et pêcheurs garent leurs véhicules sur ses terrains, près du barrage (où sont parquées les roulettes des camions). À côté de ce terrain, il y en a un autre, public celui-là, marqué d'un panneau de signalisation « P ». De là, vous vous rendez jusqu'à la passe migratoire et vous descendez sur les rochers de la berge jusqu'aux fosses à pêcher. ♦

« Pas de portage! »

♦ René Douville, de Cap-Santé, était aussi là avec son fils Philippe, 7 ans, dimanche dernier.

Pourquoi? « Pêcher dans la Jacques-Cartier, à Donnacona, c'est l'endroit idéal pour les parents qui veulent initier leurs enfants à la pêche », m'a confié le mécanicien de Hamel Transport.

« C'est presque à côté de la maison. Il n'y pas de longue route ou de portage à faire! Ça n'exige aucun équipement spécial ou coûteux », m'a-t-il souligné.

Plusieurs fois durant l'été, le dimanche, René Douville met aussi son canot sur le toit de son automobile et fréquente avec Philippe des lacs de la région de Saint-Alban-de-Portneuf (lacs Noir, Anguille).

« Pour faire aimer la pêche aux enfants, il faut que ce soit facile. Si c'est trop difficile, les parents se tannent autant que les enfants et les p'tits risquent de rester souvent à la maison! », considère-t-il.

Pierre Marcotte, de Pont-Rouge, est entièrement d'accord avec lui. C'est pourquoi il avait aussi emmené son fils Patrick, 5 ans, pêcher sur la Jacques-Cartier.

Quant à Martin Deslauriers, 19 ans, de Québec, et à Mario Paradis, 16 ans, de Donnacona, ils s'amusent comme des fous à pêcher des poissons de différentes espèces, en



René Douville, de Cap-Santé, mécanicien chez Hamel Transport de Québec, multiplie les occasions d'emmener son fils Philippe, 7 ans, à la pêche.

attendant d'avoir les moyens pécuniaires de faire des excursions de pêche dans des régions éloignées. Pour l'instant, la Jacques-Cartier et sa multitude de poissons les satisfait amplement. ♦

LATULIPPE

GRANDIT POUR VOUS...

depuis 48 ans

LATULIPPE

Vêtements, chaussures, quincaillerie, camping, pêche, chasse.

Montmagny

L'Expo accueille visiteurs et subventions

♦ MONTMAGNY - Les dirigeants de la Société d'agriculture du district de Montmagny étaient doublement heureux, hier. Alors que la 39e exposition régionale s'achève vers un autre succès, des représentants officiels des gouvernements fédéral, provincial et municipal sont allés leur annoncer des subventions totalisant \$650,000 pour la modernisation de l'infrastructure.

par Gilles PEPIN

La ville de Montmagny, à elle seule, octroie une contribution de \$100,000. Le maire Gilbert Normand, en soulignant l'importance de cet événement dans l'économie locale, déclarait que le dévouement dans ce dossier est le résultat d'une étroite collaboration entre les divers paliers; une collaboration qui,

souhaitait-il, devrait se poursuivre pour bien développer le tourisme et l'industrie.

La contribution du gouvernement fédéral est de \$300,000, a annoncé, à l'occasion d'une même conférence de presse, le député de Bellechasse et secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, M. Pierre Blais. Celui-ci a aussi souligné l'importance de cette structure régionale, qui permet aux producteurs agricoles de s'affirmer. Il a de plus signalé la bonne préparation du dossier, ce qui a facilité la coopération. M. Blais s'est dit satisfait des relations qui se sont établies entre les gouvernements fédéral et provincial en ce qui concerne particulièrement l'agriculture.

Le gouvernement du Québec octroie par ailleurs \$250,000, a annoncé le ministre de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation. M. Michel Pagé a alors révélé que trois autres expositions agricoles de districts, celles de Saint-Hyacinthe, Berthier et Drummondville, bénéficient aussi d'une aide spéciale. Ces expositions sont nécessaires pour l'évolution de l'agriculture et le contact avec la population. Le ministre signalait ainsi la pertinence d'investissements appropriés dans ces lieux de rassemblement privilégiés que sont les expositions agricoles au Québec. On y trouve une fréquentation annuelle de deux millions de visiteurs, insistait le ministre Pagé.

Installations importantes

Pour cet événement annuel qui met en valeur la qualité des cheptels de la région agricole de Québec, la Société d'agriculture du district de Montmagny possède déjà une infrastructure imposante: deux palais du commerce et 7 grandes étables. Grâce à des échanges de services qui sont maintenus avec la ville et la corporation du festival de l'oie blanche, elle utilise aussi l'aréna et un autre bâtiment qui vient d'être érigé à coup de bénévolat en façade d'un immense terrain situé en plein centre-ville.

C'est une partie des étables que la société d'agriculture veut maintenant remplacer. Ce qui coûtera environ \$850,000, précisait le président Alfred Boulet, hier, en parlant d'un plan de développement qui prévoit d'autres dépenses importantes dans les années à venir. Les profits vont graduellement grossir ces investissements, dont l'utilisation profite également à différents organismes tout au long de l'année.

Programme varié

Présentement et jusqu'à dimanche soir, l'Expo de Montmagny présente une grande variété d'activités à caractère social, récréatif, culturel et commercial. 110 des meilleurs fermiers de Bellechasse, Dorchester, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, Montmorency, Portneuf et Québec y ont amené plus de 900 bêtes. Une centaine d'exposants occupent les palais du



Le maire Gilbert Normand, le député Pierre Blais, le ministre Michel Pagé, le président Alfred Boulet et le député provincial Réal Gauvin, devant une partie des étables à remplacer. L'investissement projeté par la direction de l'Expo de Montmagny est évalué à \$850,000.

commerce, alors qu'à l'extérieur, le public peut aussi profiter de nombreux manèges de Beauce-Carnaval et des facilités de restauration. La clientèle était de 57,300 visiteurs, l'an dernier; on en attend autant, nous disait-on, hier.

Aujourd'hui, les personnes intéressées à assister au jugement de bovins de boucherie trouveront cette activité à l'intérieur de l'aréna. Ce matin, défilèrent les bovins de races hereford et charolaise; cet après-midi, ce seront les bovins de races simmentale et canadienne. A midi ouvrira le salon du black jack dans le nouveau pavillon. A 18h, un méchoui (au porc) sera servi sous le chapiteau. Divers spectacles et de la danse sont aussi au programme.

Demain après-midi, il y aura jugement des chevaux dans l'aréna, le

salon du black jack, une compétition de véhicules tout terrain, un concours pour chanteurs et musiciens amateurs et un spectacle de chevaux attelés. Animation et spectacles divers sont à l'horaire de la soirée de même que la cérémonie officielle de remise des rubans et trophées aux meilleurs exposants agricoles.

Dimanche, le programme débute

encore à midi avec le black jack. On pourra assister à une tire de chevaux à l'arrière des salles d'exposition, à un rendez-vous de musiciens sous la grande tente, à des spectacles de chevaux et des défilés de superbes chariots à l'intérieur de l'aréna ainsi qu'à une dernière attraction de Gastoni et la conclusion de l'animateur Maurice Paquin, dans l'aréna également. ♦

Un objectif de \$110,000

Le centre Cité-Joie lance sa campagne de financement

♦ Pour la première fois, le président du Groupe Cossette, M. Claude Lessard, a accepté la présidence d'honneur d'une campagne de fi-

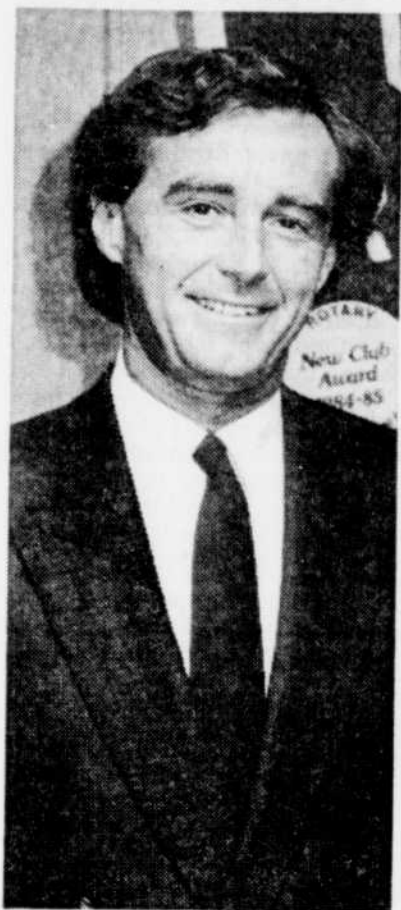
nancement en choisissant d'appuyer l'oeuvre du club Rotary de Québec-Est, le centre de plein air pour handicapés Cité-Joie, à Lac-Beauport, au nord de Québec.

par Yves THERRIEN

« J'ai été profondément touché par ce qui se fait et ce qui se vit à Cité-Joie, a déclaré, hier, au SOLEIL M. Lessard, lors du lancement de la campagne de financement de Cité-Joie. Les responsables du centre font preuve de beaucoup d'imagination et de leadership pour répondre aux besoins en loisirs des personnes handicapées. Après ma visite à Cité-Joie, j'ai été convaincu que je devais accepter la proposition de présider cette campagne. »

Le dîner-bénéfice à \$100 le couvert se tiendra, le 6 octobre, à l'hôtel Hilton de Québec. Les fonds recueillis représentent près de 40 pour 100 du budget annuel de Cité-Joie. M. Richard Laflamme, responsable de l'organisation du dîner, s'est fixé comme objectif la vente de 1,100 cartes-repas.

Seul centre de plein air pour personnes handicapées ouvert à longueur d'année, Cité-Joie accueille annuellement quelque 15,000 personnes handicapées, représentant 70 pour 100 de sa clientèle. « La vocation du centre, explique son directeur, M. André Savard, est la recherche en équipement récréatif adapté, l'accueil et l'hébergement, l'éducation sans oublier les aspects thérapeutique et touristique. » ♦



Le président d'honneur de la campagne de financement du centre Cité-Joie sera M. Claude Lessard, président et chef de la direction du Groupe Cossette.

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche

PROJET # 802-038 - Construction du pont numéro 4 au-dessus du ruisseau Noir à l'entrée Taschereau dans la Réserve faunique d'Aiguebelle. Circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072 Entrepreneur en travaux de génie civil classe 11).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 août 1987 par remise d'un montant de 5 \$ non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services techniques, 117, rue St-André, r.c., Québec G1K 3Y3 (téléphone: 418-643-2210).

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, à la Direction régionale Abitibi-Témiscamingue, service de l'Équipement, 180, boul. Rideau, Noranda QC, J9X 1N9 (téléphone: 819-762-8154), d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de Construction de Montréal et du Québec et à l'Association de la Construction de l'Ouest du Québec Inc.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 7 500,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garantie par le Gouvernement du Québec ou par le Gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 3 750,00 \$.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

LE VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1987 À 15:00 HEURES

Le sous-ministre

Pierre Bernier

PROJET # 701-018 - Construction d'un pont au-dessus du ruisseau Noir dans la Réserve faunique de Papineau-Labellie. Circonscription électorale de Papineau-Labellie.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom. (4072 Entrepreneur en travaux de génie civil classe 11).

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 21 août 1987 par remise d'un montant de 5 \$ non remboursable soit en argent comptant, soit un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services techniques, 117, rue St-André, r.c., Québec G1K 3Y3 (téléphone: 418-643-2210).

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation, à la Direction régionale de l'Outaouais, service de l'Équipement, 13, rue Buteau, Hull, QC J8Z 1V4 (téléphone: 819-771-4840), d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de Construction de Montréal et du Québec et à l'Association de la Construction de l'Ouest du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 7 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur émises en garantie par le Gouvernement du Québec ou par le Gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de 3 500,00 \$.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

LE VENDREDI 4 SEPTEMBRE 1987 À 15:00 HEURES

Le sous-ministre

Pierre Bernier

Québec

ville de SAINTE-FOY

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour la fourniture et l'installation d'un système de rangement sur rail pour la section des archives de la Ville de Sainte-Foy (phase 2).

Les formules de soumissions sont disponibles au service de l'Approvisionnement et des Équipements, 715, rue De Lestre, Sainte-Foy, Québec G1V 4E1, et ce à compter de 10:00 hres, le lundi 24 août 1987.

Les soumissions sont reçues au bureau du greffier, à la division "Archives", jusqu'à 15:30 hres, le mardi 8 septembre 1987.

L'ouverture se fait à la Salle du Conseil à 16:00 hres le même jour.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Sainte-Foy, le 19 août 1987.

LE GREFFIER DE LA VILLE
RENÉ DAMPHOUSSE

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

PROJET:
RÉAMÉNAGEMENT DE LA SUCCURSALE
A MAGOG
DOSSIER: SP-697

Des soumissions pour effectuer les travaux de réaménagement de la succursale située au 145 rue Principale, Magog seront reçues au plus tard à 11:00 heures (heure locale), le 9 septembre 1987 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 12:30 heures, de 13:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIÈGE SOCIAL
905 Ave de Lorimer
Montréal, QC
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION DE MONTRÉAL
2021 des Fûtailes
Montréal, QC
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION DE QUÉBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, QC
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (50,00\$) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec et ayant leur principale place d'affaires au Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pourcent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

ville de SAINTE-FOY

AVIS DE CHANGEMENT

RE: DATE D'ENTRÉE DES SOUMISSIONS:

1. RESURFAÇAGE DE 4 COURTS DE TENNIS - PARC ST-MATHIEU;
2. AMÉNAGEMENT DE 4 COURTS DE TENNIS, PHASE IV, PARC-ÉCOLE PRIMEVERES.

AVIS est, par les présentes, donné que l'entrée des soumissions pour le resurfaçage de 4 courts de tennis, parc St-Mathieu, projet 52435, et l'aménagement de 4 courts de tennis, phase IV, parc-école Primeveres, projet 52424, prévue pour le lundi 24 août 1987, à 15h30, est reportée au lundi 31 août 1987, à la même heure.

Fait à Sainte-Foy, le 18 août 1987.

LE GREFFIER-ADJOINT DE LA VILLE
ME SERGE GIASSON

avis public

Bureau de la protection civile du Québec

Programme d'assistance financière pour les victimes des inondations dues aux pluies diluviennes le 14 juillet 1987 dans trente et une (31) municipalités du Québec.

Le 5 août 1987, le gouvernement du Québec a établi un programme d'assistance financière pour venir en aide aux personnes, municipalités, entreprises et organismes religieux ayant subi un préjudice sérieux lors des inondations survenues le 14 juillet 1987 dans trente et une (31) municipalités du Québec.

Les intéressés, pour savoir si ce programme leur est applicable et pour en prendre connaissance, doivent communiquer avec leur municipalité. Les demandes d'aide doivent être reçues au Bureau, au plus tard, le 5 octobre 1987. (Décret 1200-87). Ce délai est de rigueur!

Sont visées par ce programme, pour les inondations du 14 juillet 1987, les municipalités suivantes: Saint-Alban (P); Saint-Casimir (WB); Anjou (T); Boucherville (T); Charlemagne (T); Côte-Saint-Luc (C); Dollard-des-Ormeaux (T); Dorval (C); Hampstead (T); Lachine (C); LaSalle (C); Laval (C); Longueuil (C); Montréal (C); Montréal-Est (T); Montréal-Nord (C); Montréal-Ouest (T); Mont-Royal (T); Outremont (C); Pierrefonds (C); Pointe-Claire (C); Repentigny (T); Roxboro (T); Saint-Lambert (C); Saint-Laurent (C); Saint-Léonard (V); Saint-Pierre (V); Varennes (V); Verchères (SD); Verdun (V); Westmount (V).

Olaf PILOTE,
Agent d'information

Québec

avis public

Bureau de la protection civile du Québec

Programme d'assistance financière pour les victimes des inondations au Québec en mars et avril 1987 dans quarante-trois (43) municipalités du Québec

Le 5 août 1987, le gouvernement du Québec a établi un programme d'assistance financière pour venir en aide aux personnes, municipalités, entreprises et organismes religieux ayant subi un préjudice sérieux lors des inondations survenues en mars et avril 1987 dans quarante-trois (43) municipalités du Québec.

Les intéressés, pour savoir si ce programme leur est applicable et pour en prendre connaissance, doivent communiquer avec leur municipalité. Les demandes d'aide doivent être reçues au bureau, au plus tard, le 5 octobre 1987. (Décret 1199-87). Ce délai est de rigueur.

Sont visées par ce programme, pour les inondations de mars et avril 1987, les municipalités suivantes:

Matane (V); Ste-Ange-de-Mérici (Pa); Ste-Ange-de-Mérici (V); St-Jérôme-de-Matane (Pa); Beauport (V); Charlesbourg (V); Lac-St-Charles (SD); L'Ange-Gardien (Pa); L'Entant-Jésus (Pa); Les Éboulements (SD); Petite-Rivière-St-François (SD); Québec (V); Ste-Brigitte-de-Laval (Pa); St-Casimir (SD); St-Dunstan-du-Lac-Beauport (Pa); St-Etienne-de-Lauzon (SD); St-Georges-Est (Pa); St-Henri (SD); St-Joachim (Pa); St-Joseph-de-Beauce (Pa); St-Joseph-de-Beauce (V); St-Alban (Pa); St-Joseph-des-Érables (SD); Ste-Lucie-de-Beauregard (SD); St-Léonard-de-Portneuf (SD); St-Louis-de-Kamouraska (Pa); Ste-Mane (V); St-Raymond (Pa); St-Raymond (V); St-Ubalde (SD); Scott (V); Stoneham-et-Tewkesbury (CU); Taschereau-Fortier (SD); Val-Bélair (V); Vallée-Jonction (V); La Pêrade (V); Ste-Anne-de-la-Pêrade (Pa); Ste-Anne-d'Yamachiche (Pa); St-Roch-de-Mékinac (Pa); Richmond (V); St-Augustin-de-Woburn (Pa); La Macaza (SD); Ste-Émile-de-l'Énergie (Pa).

Olaf Pilote,
Agent d'information

Québec

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
JACQUES-G. FRANCOEUR
Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim:
GILBERT ATHOT

Président et directeur général:
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information:
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition:
JACQUES DUMAIS

Criminelle négligence de la justice

Le ministre de la Justice du Québec, M. Herbert Marx, a demandé hier à son sous-ministre associé aux affaires criminelles, Me Rémi Bouchard, un rapport détaillé et complet sur les circonstances qui ont pu entourer la remise en liberté d'un récidiviste accusé de faits graves contre son ex-épouse. L'homme, qui bénéficiait d'une libération conditionnelle, avait par deux fois sauvagement battu et blessé son ex-compagne, au mois de juillet. Celle-ci avait porté plainte, mais l'accusé a été libéré moyennant trois conditions anodines. Mercredi on a retrouvé morte, la jeune femme qu'un individu armé avait enlevée à sa sortie du travail, le 10 août dernier.

par
Martine
CORRIVAUT

Hélène Lizotte avait 33 ans. Mère d'une fillette de 10 ans, elle avait épousé Adrien Pelletier qui sortait d'une maison de transition, il y a deux ans. Condamné, en 1966, à 21 ans de détention pour vol de banque et conspiration, l'homme âgé de 47 ans, devait retrouver son entière liberté dans quelques mois; mais devant sa violence, sa jeune épouse avait décidé de reprendre sa liberté il y a trois mois.

Comment, avec un pareil dossier, la Justice a-t-elle pu laisser filer ce batteur de femme que l'on soupçonne aujourd'hui d'enlèvement et de meurtre? C'est ce que le ministre de la Justice devra expliquer pour rétablir la confiance de citoyennes déjà terrorisées par la lenteur et la lourdeur des procédures et le manque de ressources efficaces pour les protéger, elles et leurs enfants, des abus de ces malades sociaux que sont les batteurs.

Si des fautes professionnelles ont été commises, des sanctions seront prises a promis M. Marx. Cela ne rendra pas la vie à Hélène Lizotte. Pas plus, d'ailleurs, que les 14 années de pénitencier infligées à Emilien Gagné en janvier dernier, ne ramèneront son ex-épouse Ginette Desjardins, animatrice d'une maison d'hébergement pour femmes violentées, sur la Côte-Nord, assassinée par son ancien mari dépit. Cependant, les intervenants, policiers, avocats, procureurs et juges, comprendront peut-être avec quel sérieux il convient désormais de traiter ce genre de dossier.

S'il n'est pas si lointain (1983), le temps où un juge ontarien pouvait se contenter d'imposer à un mari violent le pensum de copier 500 fois «je ne battrai plus ma femme», celui où sa victime pourra être entendue et prise au sérieux paraît plus lent à s'imposer.

«La seule preuve solide du danger couru par une femme menacée par son conjoint ou son ex, c'est la mort, a déclaré en apprenant la mort d'Hélène Lizotte, l'avocate Lorraine Godard, du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. En réalité, les délateurs de police ont plus de protection policière que les femmes menacées par leur conjoint», a-t-elle ajouté. Et à court de ressources, les refuges accessibles risquent d'avoir à fermer leurs portes.

«S'il fallait mettre en prison tous les maris qui battent leur femme, il n'y aurait plus de place», commentait pour sa part un des policiers de Ville de Laval où le drame s'est déroulé. Inquiétante mentalité quand on sait que 18 pour 100 des cas, dans les salles d'urgence des grandes villes, sont des femmes ou des enfants violentés par leurs proches.

En mars 1986, le ministre de la Justice annonçait une nouvelle politique d'intervention en matière de violence conjugale. À l'Institut de police de Nicolet, 125 instructeurs ont reçu une formation spéciale qu'ils devaient par la suite communiquer, lors de stages, aux corps de police de la province. Un effort a donc été consenti, mais cela ne suffit apparemment pas. On demande beaucoup à des policiers qui se sont pas également préparés pour affronter ce genre de problèmes.

Diverses formules d'aide aux victimes ont été expérimentées depuis une dizaine d'années; les maisons d'hébergement temporaire répondent à des besoins criants, dans toutes les régions de la province. Mais leur service vient après coup. Comment prévenir la violence entre individus? Le code criminel existe pour protéger tous les citoyens contre la violence: il s'agit d'admettre qu'elle existe et de la combattre en flétrissant de manière plus dissuasive ceux qui s'y abandonnent.

BLOC-NOTES

Le savoir-vivre

À quelques mois d'intervalle, deux membres du Consulat de France à Québec, soit un consul et un vice-consul, ont invoqué leur immunité diplomatique pour justifier leur refus de subir l'alcootest alors qu'ils circulaient sur des routes du Québec. Par delà les stipulations parfois étranges du droit international et des relations diplomatiques d'un État à l'autre, il faut convenir que de tels faits divers, en apparence banals, suscitent un malaise ou provoquent le mécontentement chez nous.

C'est que, depuis quelques années, et de plus en plus avec la mise en vigueur d'un nouveau Code pour la sécurité routière, les pouvoirs publics, les opérations *Nez Rouge* etc., ne cessent de rappeler aux citoyens d'ici ce devoir de conduire leur automobile en état de sobriété ou de ne pas conduire du tout parce que, selon le slogan diffusé partout, «l'alcool au volant, C'EST CRIMINEL, qu'on se le dise». Ce Code de la route, largement accepté au Québec, donne lieu à des investigations et des pénalités sans précédent.

Il apparaît donc souverainement injuste, dans ce contexte, que le gratin consulaire vive dans une tour d'ivoire. Que certains membres du Consulat de France se placent au-dessus des lois qui régissent le pays hôte est peut-être tolérable au sens du droit international, mais cette attitude n'est très certainement pas acceptable du point de vue du sens commun.

Tout consul ou vice-consul qui se retrouve au volant reste, d'abord et avant tout, un être humain ordinaire, non immunisé contre les dangers de porter atteinte à sa vie et à celles des autres. Ce ne serait un crime de lèse-majesté pour personne, pas même pour un diplomate, d'en appeler à un chauffeur tiers ou à une voiture-taxi, s'il avait malencontreusement avalé un petit verre de trop avant de reprendre la route...

Qu'a fait le Consulat français à Québec, après l'épisode qui impliqua l'ex-consul Renaud Vignal, l'an dernier, pour sensibiliser son personnel à l'éthique du savoir-vivre international? Cette question est peut-être impertinente mais elle n'a pour but, au vrai, que de prévenir toute détérioration potentielle des liens intimes que ce Consulat a su nouer, depuis plusieurs années, avec la population locale.

Jacques DUMAIS



ASSEMBLÉE NATIONALE

LETTRES AU SOLEIL

Dites-le, Me Marx

(Lettre adressée au ministre québécois de la Justice, Me Herbert Marx)

Je viens faire appel à votre aide. Je suis conseiller syndical, et à ce titre, je rencontre fréquemment des groupes de travailleurs et travailleuses et j'ai à répondre à leurs interrogations de toutes sortes.

Je suis très embarrassé par la question suivante qui m'est posée fréquemment ces temps-ci: «Dans l'affaire reliée au conflit du Manoir Richelieu, comment explique-t-on la remise en liberté de Marc-André Boivin, cet agent d'information de la GRC et du SCRS qui a plaidé coupable d'un certain nombre de crimes et qui attend sa sentence, alors que Guy Boisvert, dans la même affaire, qui n'est qu'accusé, donc innocent jusqu'à ce qu'on l'ait trouvé coupable, est détenu en prison en attendant son procès?»

En honnête citoyen, monsieur le ministre, je ne voudrais pas discréditer la Justice québécoise, pas plus que je voudrais me rendre coupable de mépris de Cour d'autant plus que je me fais citer le cas de grands présumés criminels graves qui ont facilement été remis en liberté en attendant leur procès.

S'il vous-plait, monsieur le ministre, donnez-moi quelques arguments pour défendre une telle situation.

Maurice Boucher
St-David

Étudiants boudés

Au moment où les médias parlent abondamment du Sommet de la francophonie, je suis heureux d'apprendre que se tiendra également une Rencontre internationale des étudiants-es universitaires francophones, en août prochain.

Déjà sensibilisé par le fait francophone, je crois que cette rencontre, si elle est bien orientée, amènera des résultats concrets soit en terme d'échanges universitaires ou encore de données utiles au Sommet de Québec qui se tiendra du 2 au 4 septembre prochain.

Lorsque je vois les étudiants-es de l'Université Laval, par l'entremise de la CADEUL, investir \$20.000 de leurs poches, je me pose la question à savoir quels sont les critères de financement que nos gouvernements ont en tête pour ignorer un projet qui m'apparaît comme le prolongement direct du Sommet de Québec.

Je reste toutefois fort surpris de la faible contribution de nos gouvernements pour un tel projet (\$6.000, c'est très peu!).

Croient-ils que ce projet n'est que du vent? J'espère que non car ces gens-là ont sûrement beaucoup à apprendre de la relève de demain.

Déjà que les rencontres se tiennent à deux semaines d'intervalle l'une de l'autre, je ne comprends toujours pas pourquoi nos politiciens osent boudier un événement

dont la jonction avec le Sommet de Québec ne pourrait être que bénéfique pour les deux parties tant au niveau des échanges d'idées que de la participation étudiante.

Nos décideurs auraient-ils peur de voir une telle initiative étudiante prendre trop d'ampleur? On dit oui à la francophonie d'État, mais on dit non à la francophonie étudiante. Mais alors, dites-moi qui seront les chefs d'État de demain?

François Bégin
Lévis

«Bonnie» triomphe

(Lettre adressée au juge Gérard Laforest, de la Cour suprême du Canada)

Au nom de l'organisme que je représente, j'aimerais vous exprimer ma satisfaction concernant le jugement que vous avez rendu, au nom de la Cour suprême du Canada, au sujet de l'affaire Bonnie Robichaud.

Nous croyons en effet qu'il est grand temps que le harcèlement sexuel soit dénoncé et que la population soit sensibilisée aux humiliations auxquelles les victimes doivent faire face.

Nous croyons comme vous que, tout comme le harceleur, l'employeur détiendrait une part de responsabilité dans les dommages causés aux victimes de harcèlement sexuel.

Il est déplorable qu'il soit nécessaire, pour certaines femmes, d'avoir recours aux tribunaux pour défendre leur dignité. Cependant, votre jugement est un premier pas vers le changement et nous espérons que, tout en faisant jurisprudence, il fera réfléchir les employeurs et réagira les employés aux prises avec ce problème.

La Présidente de F.R.A.P.P.E. (Femmes regroupées pour l'accèsibilité au pouvoir politique et économique)...

Danielle Debbas
Montréal

Tabac et théâtre

L'introduction, à la Chambre des Communes, en avril dernier, du projet de loi C-51 visant l'interdiction pour les sociétés productrices de tabac de faire la publicité, la promotion ou la commande de leurs marques de commerce dans le cadre d'événements sportifs est une source profonde d'inquiétude pour le Théâtre du Bois de Coulange et c'est en son nom que je me permets d'intervenir dans le débat.

Je tiens tout d'abord à préciser qu'il n'est pas du tout question ici de prendre position en faveur de l'usage du tabac et je reconnais parfaitement l'importance de la controverse tabac-santé. Cependant, je trouve inadmissible l'ingérence du gouvernement dans ce domaine et le fait que ce dernier s'octroie le droit de choisir pour la population l'information qu'il croit lui convenir. Quelle prochaine liberté le gouvernement nous retirera-t-il?

Le tabac est un produit légal et,

par conséquent, pourquoi retirer-t-on aux compagnies fabricantes les droits que l'on accorde à tout autre produit légal? Comment ces dernières pourront-elles faire concurrence aux marques étrangères étant donné que celles-ci occuperont seules les pages publicitaires des revues et périodiques qui occupent 60% de notre marché?

Le projet de loi C-51 brime de façon flagrante les compagnies canadiennes au grand bonheur de ses concurrentes étrangères. Ceci entraînera, de toute évidence, une impossibilité pour les entreprises canadiennes de concurrencer les marques étrangères et ceci de façon encore plus particulière dans le contexte d'une entente de libre-échange avec les États-Unis. De plus, la publicité sur les produits de tabac s'adresse exclusivement aux fumeurs, et je doute fortement que la publicité soit responsable de la décision d'un individu de ou de ne pas fumer.

En tant que présidente du Théâtre du Bois de Coulange, je suis particulièrement sensible au fait que ce projet de loi privera un nombre appréciable d'organismes sportifs et culturels de leurs parains et leur refusera le droit de demander de l'aide financière à l'entreprise de leur choix. (...)

C'est pour toutes ces raisons que je m'oppose vivement à ce projet de loi dont les effets néfastes, à mon avis, sont bien plus importants que les possibles «bénéfices» à y recueillir. J'inviterais donc ceux et celles pour qui la liberté d'expression, la liberté de choix sont fondamentales, à contacter leurs élus(es) et à contester vivement ce projet de loi.

Rachel Lortie
Québec

Progrès absurde

Dans l'affaire de l'ilot St-Patrick, monsieur le maire Jean Pelletier a confondu ces citoyens égoïstes, qui, sous de fallacieuses prétextes, veulent empêcher l'accomplissement du projet Gagnon-Citocom.

Le sens communautaire dont fait preuve le premier citoyen de Québec est tout à son honneur et ne saurait jamais se démentir.

Prenez moi, par exemple. Je songe à acquérir une ou deux maisons en face de celle de M. le maire. À la place, j'y construirai un beau «20 logements», sur cinq étages, avec un minimum de un pied deux pouces de profondeur pour le parterre. La location serait assurée dans un si bel environnement. Et pensez donc aux entrées de taxes nouvelles!

Croyez-vous un seul instant, chers égoïstes, que le zonage tiendrait devant un si noble projet? J'en appelle directement au maire et je suis sûr de sa réponse. Vous aussi, d'ailleurs.

Devant une transaction privée de cet «acabit», l'intérêt de tous dicte la ligne à suivre... Bien sûr, n'étant pas résident de la ville de Québec, certains pourraient se méprendre sur mes intentions et affirmer que je n'ai pas à cœur le PROGRÈS de la ville... comme d'autres.

Jean Roy
St-Gervais

Le désert humain

On parle depuis quelque temps de donner feu vert à l'avortement et d'en faire une loi.

C'est un sujet qui a de l'importance et de la valeur humaine. On ne doit pas détruire ce que la nature fait de plus beau, de plus parfait et qui a une résonance pour chaque individu mis au monde.

Un nouveau-né est le fruit d'un geste de tendresse et d'amour entre deux êtres conscients de ce geste qu'ils posent. Or l'avortement détruit le fruit de ce geste d'amour, en tuant ce petit être qui ne demandait qu'à vivre et à être aimé. (...)

Cette loi que l'on veut établir qui permettrait l'avortement, ne devrait pas exister, car c'est contre la morale et contre la procréation. Que deviendrait un pays où cette loi serait appliquée? Il n'y aurait plus de génération montante pour remplacer la classe vieillissante. Alors, ce serait le désert vide de créature humaine.

Mme Alice Borgia
Québec

Policiers au poil!

Mardi soir, le 4 août, mon mari a dû faire appel aux services ambulanciers de Ste-Foy. Trois policiers se sont amenés en quelques minutes. Ils m'ont porté secours avec diligence, délicatesse et courtoisie. Ce sont messieurs Lord, matricule 126, Ferland, 159, et Girard, 154.

Et je continue. En moins de temps qu'il faut pour le dire, j'étais rendue et installée dans une salle d'urgence de l'hôpital Laval et je recevais les bons soins du docteur Vézina. Lui aussi, avec l'aide des infirmières, a vu tout de suite ce qu'il devait faire. Et moi, combien je me suis sentie soulagée en entendant ses encouragements et en voyant l'empressement des infirmières!

Aujourd'hui, je remplis ma promesse aux ambulanciers de les remercier publiquement, surtout monsieur Roger, qui a tant fait pour m'aider et me soutenir par ses paroles profondément touchantes. Vous dirais-je que son aide sympathique m'a permis de garder mon souffle jusqu'à l'hôpital.

Enfin, je félicite ces hommes de cœur qui se consacrent avec tant de diligence auprès des citoyens et citoyennes de la ville. Je leur souhaite de recueillir autant de sympathie qu'ils en témoignent dans l'exercice de leurs fonctions.

Françoise Le
Guéard-Turcotte
Ste-Foy

N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390 Saint-Vallier est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

ÉCONOMIE

Programmes gouvernementaux de placement

Des emplois procurés à 108,000 étudiants

♦ Les programmes provincial et fédéral de placement étudiant, pour l'été qui se termine, n'ont pas frôlé de records. Avec un total supérieur à 108,000 emplois d'été

pour la province de Québec, dont 26,680 dans la région Est, de Québec jusqu'aux îles de la Madeleine, ils ont tout de même amélioré le score de 1986.

par Pierre ASSELIN

Ottawa et Québec se sont partagé la tâche. Pendant que les centres

fédéraux d'emploi effectuaient un total de 97,500 placements dans la province, soit une hausse de 6 pour 100 sur 1986, les résultats du programme provincial, en date de la

mi-août, indiquaient un total de 10,441 placements.

Pour Québec, cela représente le double des résultats obtenus en 1986, mais comparés aux résultats de 1985, il s'agit d'une hausse plus modeste de quelque 4 pour 100 en deux ans. Des résultats qui s'expliquent en partie par le transfert du placement étudiant, anciennement sous la responsabilité du ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, maintenant sous celle du ministre délégué aux Petites et moyennes entreprises.

Avec ou sans les subventions

Cet été, le mot d'ordre pour les deux réseaux était d'obtenir des résultats en faisant le moins possible appel aux subventions. L'histoire démontre cependant que la subvention est un stimulant dont les entreprises n'ont pas encore appris à se priver.

Le programme Défi 87 du gouvernement fédéral aura coûté \$39,4 millions cette année, soit \$1,7 million de plus qu'en 1986. Et sur les

10,441 placements étudiants du programme provincial, à peu près la moitié ont été effectués à même le réseau public, qui disposait d'une enveloppe de \$7,2 millions.

Par région, les résultats se lisent comme suit:

En date de la mi-août, Québec a effectué 4,745 placements dans la région Est de la province, soit pratiquement la moitié de tous leurs placements effectués dans la province. Les résultats définitifs devraient être connus au début septembre.

Les résultats des centres d'emploi du Canada indiquent 7,770 placements pour la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Côte-Nord; 6,200 placements pour le Saguenay/Lac-Saint-Jean; et 8,000 placements pour l'agglomération de Québec.

Il s'agit, dans chacun de ces cas, d'une hausse moyenne de 6 à 8 pour 100. Toutefois, compte tenu du recensement de 1986 qui avait représenté quelque 675 emplois dans la région de Québec, la hausse pour le programme fédéral approcherait les 20 pour 100.

Feu vert à l'émission REA

Le démarrage de la mine de silice de Saint-Vianney est assuré

♦ La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a donné le feu vert à l'émission de parts éligibles au Régime d'épargne-actions (REA) devant servir principalement au démarrage d'une première mine, en Gaspésie, depuis 1969.

par Michel CORBEIL

C'est la confirmation émanant de la CVMQ qui a approuvé, mardi, le prospectus final de Foratek International. La compagnie espère ainsi recueillir quelque \$2,7 millions par la vente de 1,1 million d'actions, à \$2,50 l'unité.

Lors d'une entrevue téléphonique depuis son bureau de Montréal, M. Raymond Marleau, premier vice-président de Foratek, a indiqué que l'essentiel du financement public servira à la mise en exploitation, par sa filiale, Uniquartz, d'un gisement de silice, situé à Saint-Vianney, à environ 30 kilomètres de Matane.

En avril, a informé M. Marleau, les actionnaires d'Uniquartz ont unanimement accepté de devenir filiale à part entière de Foratek International, qui possède Foratek Inc., entreprise spécialisée en hydrologie. Ce qui permettait à la filiale de

devenir éligible au REA et de rendre la mise en production de la mine possible.

Selon lui, la mise en service de cette exploitation minière à ciel ouvert est toujours prévue pour la mi-septembre. D'ailleurs, le recrutement va bon train. Ainsi, pour occuper les postes de contremaître à la mine et à l'usine de traitement, la compagnie examine la candidature de plusieurs personnes originaires de Murdochville, qui voit sa mine de cuivre paralysée depuis qu'un incendie y a fait rage, au printemps. Les autres employés, a laissé entendre M. Marleau, proviendront de la région de Matane et

de la vallée de la Matapédia.

Il faut remonter 18 ans dans le temps pour constater l'ouverture d'une mine sur la péninsule alors que Mines Madeleine a ouvert ses installations, dans le secteur de Sainte-Anne-des-Monts, pour ce qui a été une brève existence. D'après les estimations d'Uniquartz, la silice de Saint-Vianney est d'une grande pureté et la compagnie prévoit embaucher de 25 à 35 personnes pour l'extraction de 300,000 tonnes de minerai annuellement. Le produit extrait peut servir pour fabriquer du verre ou dans l'électrometallurgie.

carrières et professions

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270

OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 1J6

Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi; dimanche ou lundi.

TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION FONCIÈRE

Recherche personne ayant des connaissances en calcul résidentiel et commercial.

Lieu de travail: Québec.

Soirs et fin de semaine.

Prêre de communiquer au:

871-4150 ou 889-9356 à l'attention de M. Pierre Morin

TRAVAILLEZ À L'ANCIENNE

FAITS
— Clientèle fournie
— Entraînement complet, à nos frais
— 48 ans d'expérience dans le domaine d'assurance protection
POSSIBILITÉ
— de gérance
— d'avoir votre bureau
— des territoires à travers de la province
— de revenus jamais imaginés - 65 000\$ - 85 000\$
CONDITIONS
— Permis d'assurance accident-maladie serait un avantage
— pas d'expérience nécessaire
Envoyez curriculum vitae au:
Dépt 4079 - Le Soleil
390, rue St-Vallier est
Québec, Qc G1K 1J6

REPRÉSENTANT(E)

Importante compagnie, oeuvrant dans le domaine des vins et spiritueux, est à la recherche d'un(e) représentant(e).

Fonction:
Couvrir les succursales de la Société des Alcools du Québec ainsi que les licenciés.
Territoire:
Ville de Québec et région métropolitaine.

Exigences:
— Connaissance des vins et des spiritueux sont des atouts.
— Excellente présentation.
— Expérience de la vente prouvée.
— Esprit d'analyse et d'organisation.
— Extrêmement motivé(e), dynamique.
— Possédant une voiture.

Rémunération:
Très concurrentiel.
Indemnité de voiture.
Frais de représentation.

Veuillez expédier votre curriculum vitae à:

CELLIERS DU MONDE
a/s Denis Richard
955, d'Assigny
Longueuil (Québec)
J4K 5C3

Hilton International Québec recherche

GÉRANT(E) DE RESTAURANT

Sous l'autorité du directeur de la restauration, le (la) gérant(e) sera responsable des opérations quotidiennes d'un bar-restaurant de 200 places; et plus particulièrement:

- embauche, sélection et formation du personnel
- supervision d'une équipe de 40 personnes
- préparation des horaires de travail et contrôle de la paie

Exigences:
Expérience pertinente minimale de 5 ans, bilingue.

Prendre rendez-vous au:

647-6502



Grâce au courtage, vous avez accès aux produits les plus compétitifs offerts sur le marché par des institutions financières bien établies. Vous pouvez offrir à vos clients une gamme complète de services financiers pour une planification financière objective.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire ou collégial serait souhaitable et/ou toute autre expérience pertinente comme:
- Courtier en valeurs mobilières
- en assurance-vie
- en assurance-générale
- banque ou fiduciaire
- diplôme BFC et/ou CCVM

NOUS VOUS OFFRONS:

- Une carrière au niveau de l'industrie de services financiers
- Des outils de travail sophistiqués et l'appui d'un centre de recherche
- Formation complète et continue
- Excellente rémunération
- Avantages sociaux complets
- Excellente opportunité d'avancement

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUEZ AVEC LE:

CENTRE NATIONAL DE COURTAGE FINANCIER

3350, de la Pêrade
Ste-Foy
Tél.: 657-6214
St-Georges Beauce
Tél.: 228-7180

VENDEUR AVEC EXPÉRIENCE

CRANE

DIVISION DE GROS

CRANE est à la recherche d'un vendeur ayant de l'expérience dans le domaine de la plomberie et chauffage.

S.V.P. adressez votre demande incluant un curriculum vitae à:

C.P. 9254
SAINT-FOY, Québec
G1V 4B1

a/s M. G. Asselin, directeur

Québec hôte du troisième séminaire international de l'entreprise artisanale

♦ Le troisième Séminaire international de recherche et de formation dans l'artisanat et dans la petite entreprise (SIRFA) aura lieu à Québec du 25 au 31 août. A cette occasion, une cinquantaine de délégués du Québec, de la France, du Bénin, de la Martinique et de la Tunisie échangeront sur les approches et les méthodes d'intervention récentes en matière de formation et d'aide à la petite entreprise.

par Pierre BOULET

C'est ce qu'ont annoncé, hier, à l'occasion d'un dîner de presse, les porte-parole des trois organismes responsables de la tenue de l'événement. La Commission de formation professionnelle de la région de Québec, le Service d'éducation aux adultes du cégep de Limoilou et le Centre de formation et de consultation en métiers d'art se sont en effet concertés pour organiser ce troisième séminaire international.

Cette réunion permettra à des représentants d'organismes gouvernementaux, paragonnementaux et privés intervenant auprès des entreprises artisanales de mettre en commun leur expertise sur des thèmes comme la création et le démarrage d'entreprises, la formation continue et le développement régional, le marketing, le commerce extérieur et l'informatisation.

Les entreprises artisanales

Lorsqu'on parle ici d'entreprises artisanales, il faut comprendre l'expression dans son sens le plus large. Il s'agit de toutes les entreprises employant 10 salariés ou moins et qui ont des activités de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services. «En fait, il s'agit des très petites entreprises qui sont laissées pour compte par les programmes d'aide des gouvernements et qui doivent compter sur leurs propres moyens pour se développer», com-



Les trois coprésidents du troisième SIRFA: MM. Jean-Claude Cyr, du Centre de formation et de consultation en métiers d'art; Valois Malenfant, de la Commission de la formation professionnelle; et Louis Drouin, du Service d'éducation aux adultes du cégep de Limoilou.

me l'explique un des coprésidents du séminaire, M. Louis Drouin. Il peut tout aussi bien s'agir de fermes, de boutiques, d'ateliers, de débits de tabac ou de petits restaurants.

Au Québec seulement, on dénombre 477,000 de ces entreprises artisanales. Elles représentent 68

pour 100 de l'ensemble des entreprises. On trouve 174,000 d'entre elles dans le commerce de détail, 163,000 dans celui des services et 140,000 dans le domaine de la construction.

Les séminaires internationaux

Le premier Séminaire international de recherche et de formation dans l'artisanat et la petite entreprise a eu lieu en Bretagne, en 1976, sous l'initiative de la Confédération

régionale de la Chambre des métiers de la Bretagne.

Le deuxième s'est déroulé en France, en 1983. Le Québec y était représenté pour la première fois.

Les organisateurs du troisième séminaire, qui se tient à Québec, espèrent donner à l'événement une structure permanente. La quatrième présentation du SIRFA aura vraisemblablement lieu à Tunis, dès l'année prochaine.

Le taux d'escompte à 9.24%

♦ OTTAWA (PC) - La Banque du Canada a porté son taux d'escompte à 9.24 pour 100 hier, alors qu'il était de 9.14 pour 100 la semaine dernière.

Cette légère variation (10 cen-

tièmes de point) ne devrait avoir aucune incidence immédiate sur le loyer de l'argent, estimait-on hier dans les milieux spécialisés tout en notant que le taux directeur se trouve à présent à son plus haut depuis avril 1985.

Nouveau record à Wall Street

♦ NEW YORK (AFP) - La reprise amorcée vers la fin de la séance de mercredi s'est accentuée hier à Wall Street, dans un marché actif.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a repassé la barre des

2,700 en début d'après-midi mais a ensuite fluctué autour de ce niveau pour repartir de plus belle quelques minutes avant la clôture. Il a terminé à 2,706.79 en hausse de 40.98 points, battant ainsi son record de lundi.

MONNAIES

TORONTO (PC) - Voici les taux des devises étrangères tels que rapportés hier par le Banque de Montréal. Les cotes sont en devise canadienne.	
Allemagne (mark)	0.6315
Angleterre (livre)	0.7261
Arabie saoudite (riyal)	0.354861
Australie (dollar)	0.9415
Autriche (schilling)	0.103153
Bahamas (dollar)	1.2268
Bahrein (dinar)	1.3735
Banque (dollar)	0.6687
Belgique (franc cfa)	0.034870
Bermudes (dollar)	1.3268
Bresil (cruzado)	0.029354
Bulgarie (lev)	1.5413
Canada (dollar)	0.4938
Chine (renminbi)	0.3575
Colombie (peso)	0.003351
Cote d'Ivoire (franc)	0.001646
Danemark (couronne)	0.1983
E.A.U. (dollar)	0.362344
Espagne (peseta)	0.016710
Etats-Unis (dollar)	1.3268
Fiji (dollar)	1.0114
France (franc)	0.2990
Grèce (drachme)	0.02173
Guinée (dollar)	0.009545
Hong Kong (dollar)	0.1331
Inde (roupie)	0.1699
Indonésie (rupiah)	0.027284
Irak (dinar)	0.101743
Israël (shekel)	0.008010
Italie (lire)	4.2819
Jamaïque (dollar)	1.9411
Japan (yen)	0.019711
Jordanie (dinar)	0.010903
Koweït (dinar)	0.246444
Kenya (shilling)	0.009227
Liban (livre)	0.004295
Malaisie (ringgit)	4.6736
Maldives (roupie)	0.005882
Mexique (peso)	0.5736
Norvège (couronne)	0.009908
Nlle-Zélande (dollar)	0.1981
Pakistan (roupie)	0.7983
Pays-Bas (florin)	0.076046
Philippines (peso)	0.0445
Pologne (zloty)	0.065114
Portugal (escudo)	0.004738
Roumanie (leu)	0.009246
Royaume-Uni (livre)	1.12824
Singapour (dollar)	1.1531
Suisse (franc)	0.5222
Soudan (dinar)	0.2071
Soudan (livre)	0.8759
Taiwan (nouveau dollar)	0.020052
Tchèque (nouveau dollar)	0.369667
URSS (rouble)	2.5496
Venezuela (dollar)	0.04544
Yugoslavie (dinar)	0.001748

EN UN CLIN D'OEIL

Le gaz naturel ne lève pas

Les ventes de gaz naturel canadien sont toujours stagnantes, révèle un rapport mensuel publié par Statistique Canada. Les ventes à l'intérieur du pays pour les six premiers mois de cette année sont en baisse de 5.3 pour 100 sur 1986. Pour le premier semestre, cependant, les ventes de gaz aux consommateurs industriels et directs ont affiché la plus forte baisse jusqu'à présent cette année, tombant de 5.9 pour 100 rapport aux six premiers mois de 1986. Les ventes commerciales sont en baisse de 5.3 pour 100 pour le premier semestre de cette année et les ventes aux abonnés résidentiels sont en recul de 4.3 pour 100.

Résultats financiers

GRUPE MACYRO: Pour son exercice financier terminé le 30 avril 1987, le groupe enregistre une hausse de 132 pour 100 de son bénéfice net, à \$3,4 millions (\$0.42 l'action), et le chiffre d'affaires a connu une progression de 23 pour 100, à \$48,4 millions.

NESBITT THOMSON INC: Sur des revenus de \$80.6 millions, en hausse de 32 pour 100, pour le premier trimestre, les bénéfices ont atteint \$6.5 millions (\$0.45 l'action), en hausse de 86 pour 100.

CANTREX: Le groupe Cantrex affiche, pour le premier semestre, une croissance de 69 pour 100 de ses ventes consolidées, qui s'élèvent à \$180,4 millions, et son bénéfice net a progressé de 145 pour 100, à \$2,4 millions (\$0.19 l'action). Les ventes du deuxième trimestre atteignent 113 millions, et le bénéfice \$1.8 million (\$0.14 l'action).

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS: Pour le premier semestre de 1987, le bénéfice net s'élève à \$2,6 millions (\$0.31 l'action), en croissance de 58 pour 100, et le bénéfice du deuxième trimestre a été de \$1,6 million (\$0.21 l'action), en hausse de 60 pour 100. L'actif total de la CID atteignait \$641 millions au 30 juin, 45,3 pour 100 de plus que l'année précédente.

EN UN CLIN D'OEIL

Hausse exceptionnelle de l'emploi à temps plein au Québec et au Canada

L'emploi au Canada a augmenté de 226.000 postes pour les six premiers mois de 1987, comparativement à 164.000 un an plus tôt, indiquait cette semaine Statistique Canada. Un tiers de cette croissance est allé au Québec. Fait intéressant, cette croissance de l'emploi est uniquement attribuable aux emplois à plein temps. L'emploi à temps partiel a même diminué pendant cette période. Toutes les provinces, sauf le Manitoba et la Saskatchewan, ont enregistré une hausse de leur niveau d'emploi. L'Ontario est la seule province où le taux de chômage soit retourné à son niveau d'avant la récession. Le taux d'activité des femmes de 25 ans et plus a enregistré un sommet historique (53,9 pour 100) en juin 1987.

Londres vend ses parts dans B.P.

Le gouvernement britannique offrira aux investisseurs privés américains, japonais, européens et britanniques une partie des 31,5 pour 100 de parts qu'il détient dans la British Petroleum. L'offre, évaluée à quelque \$12 milliards (US), est prévue pour le mois d'octobre, annonciaient en conférence de presse des porte-paroles du gouvernement. Le prospectus provisoire doit être publié à la mi-septembre, et le prospectus final à la mi-octobre.

La BCIC emboîte le pas

La Banque Canadienne Impériale de Commerce vient de porter à 40 pour 100 ses réserves pour pertes sur les prêts consentis aux 34 pays en voie de développement, suivant la recommandation en ce sens du Surintendant des institutions financières. L'augmentation des réserves résulte en une charge après impôts exceptionnelle de \$450 millions imputable au bénéfice du troisième trimestre terminé le 31 juillet 1987.

Nouvelles figures chez Boiteau

De nouveaux administrateurs viennent de se joindre à M. Gilles Boiteau, de Boiteau Liminaire Inc., à la suite du retrait de M. Pierre Boiteau, un des co-fondateurs associé à l'entreprise depuis 25 ans. Le nouveau conseil sera formé de MM. Jean Boiteau, président du conseil, M. Gilles Boiteau, président, ainsi que MM. Roger Goulet, vice-président exécutif et Robert Fréchette, vice-président.

Le yen profite à l'Alberta

La papetière japonaise Daishowa vient d'annoncer son intention de construire une importante usine de pâte à papier dans le nord de l'Alberta. Il s'agirait de la première fois qu'une entreprise japonaise construise une telle usine hors du Japon. La compagnie indiquait qu'une étude de faisabilité serait menée conjointement avec le gouvernement canadien, avant le lancement des travaux, évalués à \$500 millions, le printemps prochain à Peace River, Alberta. Le début de la production est prévu pour 1990 et l'usine devrait employer 400 personnes. Les coûts de production devraient être le tiers de ceux en cours au Japon, en raison de l'appréciation du yen. ●

Contestation

Les margariniers reportent leur décision à la semaine prochaine

◆ Les margariniers ont décidé de reporter à la semaine prochaine la décision de contester devant les tribunaux le nouveau règlement québécois les obligeant à donner à leur produit une couleur différente du beurre.

par Michel CORBEIL

Joint, hier, à Trois-Rivières, le président de l'Association des magistrains de la province, M. Camille Lebon, a fait savoir que les aviseurs légaux de ses membres feront le point sur la question, mercredi. « Ils nous diront ce qu'une telle requête implique en termes de temps et d'argent et les chances de gagner notre point. »

L'association examine les recours possibles pour s'opposer au règlement du ministre Michel Pagé en vertu de la loi sur l'expropriation et de la Charte des droits et libertés. Les poursuites pourraient être le fait des six industriels touchés ou d'une seule entreprise, a ajouté celui qui est aussi président du conseil d'administration de Marine Thibault.

« Nos avocats fouillent la jurisprudence pour trouver un angle d'attaque et connaître nos chances de succès. Mais nous n'avons pas les moyens de partir en guerre pour le fun », même si nous n'avons pas investi \$200 000 pour nous défendre », a-t-il dit en faisant allusion à la somme investie par les producteurs de lait pour faire valoir leur point de vue dans une vaste campagne de publicité dans les médias. « Mais \$200 000, ce n'est pas si énorme », a-t-il enchaîné, quand tu reisis \$300 millions en subventions, comme c'est le cas de l'industrie minière ».

M. Lebon a signifié que la décision du conseil des ministres de Robert Bourassa est restée sur l'estomac des margariniers. « Ce n'est pas

Employés actionnaires

Les entreprises sont partagées

♦ MONTREAL (PC) - Les dirigeants de PME québécoises paraissent fort partagés quant à la participation, même minoritaire, de leurs employés à la propriété de leurs entreprises.

Un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révèle en effet que 42 pour 100 des employeurs sont ouverts à l'idée tandis qu'une proportion équivalente, 43 pour 100, s'oppose à la participation de leurs salariés.

Et parmi ceux qui sont d'accord avec la participation financière des employés, 68 pour 100 d'entre eux leur permettraient également de participer à la gestion de leur entreprise.

L'enquête faite auprès de quelques milliers d'entrepreneurs québécois comptant en moyenne 13 employés révèle cependant que les jeunes entreprises sont davantage disposées à permettre à leurs employés d'acquérir des intérêts dans leur compagnie. En effet, un peu plus de 60 pour 100 des dirigeants de sociétés en opération depuis moins de deux ans se disent prêts à accepter une participation minoritaire de leurs employés. Mais après deux ans, la proportion tombe à 44 pour 100 pour ne plus remonter par la suite.

Le sondage de la FCEI révèle aus-

si que c'est dans les régions de Trois-Rivières et au Saguenay que les employeurs sont les plus ou-

verts à l'idée alors que ceux de la Gaspésie et du Bas St-Laurent semblent les plus fermés. ●



Nouveau centre d'affaires

Les compagnies Structura Inc et Groupe G.L.S. Inc., de Québec, ont lancé, hier, les travaux de construction d'un nouveau centre d'affaires multi-vocationnel de \$6 millions, dans le parc Métrobec, situé en bordure de l'autoroute de la Capitale. Le promoteur, Groupe G.L.S. Inc. présidé par M. Guy Boutin, prévoit que l'entrepreneur général Structura livrera l'édifice de 125,000 pieds carrés, à la fin de l'automne 1987. Des commerces de restauration, meuble, distribution, services et de construction occuperont les locaux commerciaux polyvalents du nouvel ensemble.

TORONTO

(suite de la
page B-6)

[illegible]

OPTIONS transigées

rs des options Trans-Canada transig
ux bourses de Montréal et de Toronto
n contrat d'option est de 100 options

Prix	Pos.	Prix	Prix	Bow Valley Ind	C 19%	Opt Val	25	Domestic Mines	L25	Opt Val	25	Domestic Mines	L25	Opt Val	25
Mons d'ex	Vol	place	act	Opt 17%	200	225	200	217	343	125	343	125	343	125	343
				Bronson Class A	C 41%	Opt Val	25	Domestic Mines	L25	Opt Val	25	Domestic Mines	L25	Opt Val	25
Corp Ltd	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
Domestic	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21	343	\$125
25 (Pc)	240	245	14251	Opt 22%	\$175	\$9	7	21	343	\$125	\$9	7	21		

[illegible][illegible][illegible][illegible][illegible][illegible]

LE MONDE

Des bijoux du Titanic récupérés

♦ PARIS (AP) - Des plongeurs ont utilisé les bras mécaniques du sous-marin de poche Nautilus pour récupérer une valise contenant des bijoux, des pièces de monnaie et des billets de banque et qui reposait au fond de l'océan depuis le naufrage du Titanic en 1912.

C'est ce qu'a annoncé hier un porte-parole de l'opération Titanic 1987.

Depuis le début des plongées, de nombreux objets ont été remontés à la surface, dont un petit coffre-fort, 160 plats, quatre bouteilles, sept meubles, une hélice et trois objets d'art dont un chandelier.

Les plongées se poursuivront jusqu'au 10 septembre.

Les organisateurs de l'expédition, fort critiquée en certains milieux qui jugent que ces recherches équivalent à violer un tombeau, ont réitéré hier qu'aucun des objets récupérés ne serait vendu à des particuliers.

Robert Chappaz, porte-parole de l'expédition, a dit que la valise avait été découverte par accident près de la proue. Il a précisé qu'elle avait été ouverte pour en vérifier le contenu. Il n'a fourni aucun détail sur les bijoux qu'elle contenait.

Il n'y avait aucun nom sur la valise qui, selon Chappaz, était du style de celles utilisées par les médecins de l'époque. ♦

«Démission» de mineurs sud-africains

♦ JOHANNESBURG (AP,AFP) - L'Anglo American, le principal producteur d'or en Afrique du Sud, a annoncé hier qu'il fermait l'une de ses mines et menaçait d'utiliser la même mesure à trois autres endroits comme mesure de représailles contre le débrayage des mineurs noirs. D'autres employeurs miniers ont d'ailleurs brandi la même menace à l'endroit des grévistes.

L'Anglo a annoncé cette décision quand de 2,000 à 3,000 mineurs ont refusé de reprendre le travail à la mine de Vaal Reef.

Au 11ème jour d'une grève qui ne donnait aucun signe d'essoufflement, l'Anglo est ainsi devenue la première compagnie minière à fermer un puits de mine et à congédier des grévistes.

Un porte-parole de la société a expliqué que les grévistes, en décidant de ne pas reprendre le travail et de rentrer chez eux, «avaient démissionné».

Environ 4,000 autres ouvriers de l'Anglo American étaient menacés hier d'un sort similaire, tout comme des milliers d'autres mineurs de la société Gencor, deuxième compagnie minière sud-africaine, et d'autres entreprises. ♦

Retour probable de Hart

♦ MADISON, Wisconsin (AFP,AP) - Gary Hart, qui avait quitté en mai la course à la Maison-Blanche à la suite d'allégations sur une aventure extra-maritale, va «probablement» être à nouveau candidat à l'investiture démocrate pour l'élection présidentielle de 1988, a indiqué hier son ancien directeur de campagne.

«Il est tout à fait possible et même probable que (...) Hart réintègre la course à la présidence», a déclaré William Dixon au cours d'une interview à une station de radio de Madison.

Précisant être resté en étroit contact avec l'ancien sénateur du Colorado, Dixon a ajouté que cette décision pourrait être annoncée le mois prochain. Hart se trouve actuellement en voyage en Irlande et devrait rentrer aux États-Unis dans les prochains jours. Rejoint en Irlande par la chaîne de télévision CNN, Hart a toutefois déclaré qu'il n'envisageait pas pour le moment un retour en politique.

Hart avait abandonné la course à la Maison-Blanche le 8 mai dernier, moins d'un mois après avoir officiellement lancé sa campagne et alors que les sondages le donnaient grand favori. Cette décision avait fait suite à une polémique sur sa vie privée, le quotidien Miami Herald ayant affirmé qu'il avait passé une nuit, en l'absence de son épouse, avec un jeune mannequin, Mlle Donna Rice. Le volume des contributions financières à sa campagne avait alors subi une chute radicale. ♦



Sans queue

Ce DC-9 de la compagnie Airborne Express a eu l'empennage sectionné, tôt hier matin, à l'aéroport international Stewart, dans l'État de New York, lors d'une collision au sol avec le DC-8 d'une firme aéro postale concurrente, Emery. Deux des membres d'équipage du DC-9 ont subi de légères blessures. Une enquête a été ouverte pour tenter de déterminer la cause de la collision.

L'URSS intéresse Mère Teresa

♦ MOSCOU (NYTNS) - Mère Teresa, à son arrivée à Moscou, hier, a déclaré qu'elle espérait que les autorités soviétiques lui permettraient d'ouvrir un établissement près de Tchernobyl. Un responsable du Comité soviétique pour la défense de la paix, l'organisme responsable de sa venue en URSS, a indiqué que Mère Teresa visiterait dimanche un village de la région de Tchernobyl, où certains des 135,000 personnes évacuées lors de la catastrophe nucléaire d'avril 1986, vivent maintenant. Ce responsable, Igor P. Filin, a dit que le gouvernement était intéressé à des «projets communs» avec la religieuse catholique mais que la nature de tels projets n'avait pas encore été abordée. Si Mère Teresa obtenait la permission que les religieuses de son ordre puissent oeuvrer en URSS, cela représenterait un changement radical dans la position de l'État par rapport à la liberté d'action des Églises. La loi soviétique actuelle interdit aux organisations religieuses de s'occuper d'oeuvres charitables.

Bientôt sur le chemin de Damas

SANTA BARBARA, Californie (AFP,AP) - Les États-Unis vont renvoyer leur ambassadeur à Damas William Eagleton qui avait été rappelé il y a près d'un an pour protester contre l'implication de la Syrie dans une tentative d'attentat terroriste à Londres, a confirmé hier la Maison-Blanche. Le porte-parole Marlin Fitzwater a toutefois dit que la date du retour à Damas de Eagleton n'avait pas été fixée. D'autre part, Fitzwater a annoncé que le président Reagan accueillera le pape Jean-Paul II à son arrivée aux États-Unis, à Miami, le 10 septembre prochain. Le président et son épouse Nancy auront le même jour une audience privée avec le souverain pontife. Jean-Paul II passera de neuf jours aux États-Unis.

Nombreux condoms défectueux

WASHINGTON (AP) - Environ 20 pour 100 des condoms vendus sur le marché américain sont défectueux, car ils ne répondent pas aux normes officielles d'étanchéité, a annoncé mercredi une agence fédérale américaine qui a mené des tests sur différentes marques de préservatifs. Cette expérience, qui a porté sur 51,000 condoms, a également permis de déterminer que les produits américains, avec un taux d'échec de 10 pour 100, étaient beaucoup plus fiables que les produits importés dont le taux d'échec a été de 30 pour 100.

Triplés-épreuve en Corée

SEOUL (AFP) - Une sud-coréenne a mis au monde hier, pour la première fois dans ce pays, trois bébés-épreuve dans un hôpital universitaire de la ville de Pusan. Les triplés, trois petites filles, ainsi que leur mère, âgée de 29 ans, fécondée in-vitro après être restée stérile pendant sept ans, sont en bonne santé. Plus de 10 bébés-épreuve sont nés en Corée du sud depuis la naissance de jumeaux en octobre 1985.



Lisez ça ou...

Des téléspectateurs californiens, mercredi soir, ont pu voir en direct cet énergumène, armé d'un pistolet, faire irruption dans le studio de la salle de nouvelles du poste KNBC, de Los Angeles, et obliger le reporter David Horowitz à lire un texte incohérent sur la CIA. Après quelques minutes, des messages publicitaires ont remplacé le bulletin de nouvelles. A ce moment, Gary Stollman, qui n'était armé que d'un pistolet à air, a été maîtrisé par des collègues du reporter. Stollman, qui prétend que ses parents ont été conçus par des extra-terrestres, a été arrêté et accusé d'avoir proféré des menaces.

Hess remis à sa famille

BERLIN-OUEST (AFP) - Les quatre puissances alliées qui gardaient Rudolf Hess prisonnier depuis la fin de la guerre ont remis hier la dépouille de l'ancien dauphin d'Hitler à sa famille. Le corps du dirigeant nazi, mort lundi à l'âge de 93 ans, a été convoyé discrètement au petit matin de l'hôpital militaire britannique de Berlin-Ouest à la base aérienne de Gatow au nord de la ville. De là, la dépouille a été transportée par avion à un aéroport militaire américain en Bavière. Les autorités allemandes, par ailleurs, ont fait savoir qu'elles avaient pris des mesures pour éviter toute manifestation pro-nazie lors des funérailles de Hess. Il sera inhumé au début de la semaine prochaine à Wunsiedel, sa ville natale.

Londres a accueilli d'anciens SS

LONDRES (AFP) - Des documents gouvernementaux révèlent qu'en 1947 le Foreign Office a sciemment permis à plusieurs milliers d'anciens détenus du camp italien de Rimini, sachant que parmi eux se trouvaient d'anciens SS, à immigrer en Grande-Bretagne, a révélé hier le Times de Londres. Selon le quotidien, les documents indiquent qu'aucun de ces anciens détenus, pour la plupart des ressortissants ukrainiens et lituaniens, n'a fait l'objet d'une enquête du Foreign Office, contrairement à ce qu'avait prétendu à l'époque ce ministère. ♦

La tragédie de Detroit Gaffe des pilotes

♦ ROMULUS, Michigan (AFP) - Bien qu'ils aient été des aviateurs expérimentés, le pilote et le copilote du MD-80 des Northwest Airlines, qui s'est écrasé dimanche soir à son décollage de l'aéroport de Detroit, n'avaient pas fait des vérifications orales obligatoires et avaient oublié de sortir les volets des ailes pour le décollage.

Cette information qui a été lancée mercredi par la chaîne de télévision NBC et reprise par les agences de presse a été confirmée hier par les enquêteurs. De plus, ces derniers ont indiqué qu'un signal sonore d'alarme indiquant que les volets n'étaient pas en position pour le décollage n'avait pas fonctionné.

Baisser ces volets est essentiel pour le décollage et l'atterrissage afin d'augmenter la portance des ailes, notamment sur les pistes relativement courtes comme celle de Detroit.

«Au début nous ne pouvions pas y croire, c'est trop effrayant», s'est exclamé un responsable officiel. «Mais il semble bien qu'ils (les pi-

lotes) avaient complètement oublié de sortir les volets».

Signal sonore

La cabine de pilotage du MD-80, une version allongée du DC-9 produite par McDonnell Douglas, est équipée d'un signal d'alarme qui se déclenche si toutes les manoeuvres nécessaires à la mise en marche de l'avion et au décollage n'ont pas été effectuées. John Lauber, qui dirige l'enquête a dit que le signal d'alarme aurait donné suffisamment de temps à l'équipage pour corriger leur erreur.

Par ailleurs, l'écoute des enregistrements des conversations dans la cabine de pilotage a permis de déterminer que dans la liste des manoeuvres à effectuer qui doivent être énumérées à voix haute par les pilotes, ces derniers n'ont pas notamment pas parlé des volets. D'autres vérifications orales obligatoires n'ont pas été mentionnées par les pilotes, ont indiqué les enquêteurs.

D'autres pilotes attendant le si-

gnal de décoller à l'aéroport de Detroit ont noté que l'avion avait roulé sur une distance anormalement longue sur la piste et qu'au décollage le nez du MD-80 avait un angle trop raide. Sans volets baissés, un MD-80 pourrait à la rigueur décoller mais après avoir roulé sur une distance encore plus longue, ont indiqué des experts.

Les deux pilotes du MD-80 étaient pourtant chevronnés. Le commandant de bord John Maus totalisait plus de 7,000 heures de vol en 32 ans de carrière.

Survivante opérée

Hier, Cecilia Cichan, la petite fille de quatre ans qui est la seule survivante de l'écrasement de l'avion, a subi une opération de quatre heures au cours de laquelle des greffes de peau ont été faites sur ses bras et mains brûlés.

Les autorités de l'hôpital d'Ann Arbor, où elle se trouve, ont déclaré que l'état de l'enfant est sérieux mais qu'il est maintenant possible d'espérer un rétablissement complet. ♦



John Reynolds, un ami du policier Roger Breerton abattu mercredi à Hungerford, et ses enfants se sont rendus hier dans une église pour prier pour les victimes du massacre.

Le mobile de Ryan reste inconnu

♦ LONDRES (AP,AFP) - Michael Ryan, le collectionneur d'armes de 27 ans, qui a fait feu mercredi sur 29 personnes, en tuant 14, dans une petite ville tranquille anglaise semblait être une personne «lucide et raisonnable» dans les derniers moments qui ont précédé son suicide, a indiqué hier la police.

Les autorités policières ont ajouté qu'elles n'avaient pu jusqu'ici déterminer la raison qui avait poussé Ryan à commettre ce massacre à Hungerford.

Douze des 15 blessés étaient encore hospitalisés hier, dont une femme, dans un état «critique», luttant contre la mort.

Pour trouver un mobile, les enquêteurs ont entrepris de passer au crible la personnalité introvertie, le caractère solitaire du «maniaque des armes» qu'était le célibataire travaillant à l'occasion comme

journalier.

Il s'était constitué un véritable petit arsenal à domicile. Ceux qui le connaissaient sont unanimes à le décrire comme «un garçon sans histoire», et sans passé judiciaire. Certains de ses voisins ont dit que Ryan était un ancien soldat-parachutiste mais cette affirmation a été démentie par les forces armées.

«C'est un mystère complet. Nous ne savons pas pourquoi il a réellement fait ça», affirme un communiqué émis hier par la police. Le surintendant Colin Smith, en conférence de presse, a dit que Ryan avait paru lucide et raisonnable dans ses conversations avec la police, lorsqu'il a été cerné par les forces de l'ordre.

«Il a dit qu'il regrettrait d'avoir tué sa mère et a déclaré qu'il lui avait été facile de tuer toutes les autres personnes mais qu'il avait de la difficulté à trouver la force pour

se suicider», a déclaré le policier.

Sa mère, une cantinière de 60 ans avec laquelle il vivait depuis la mort de son père voici deux ans, un qui l'aurait traumatisé selon des voisins, a été la seconde de ses victimes, abattue d'une balle. «Le matricide constitue le crime schizophrénique par excellence. Ryan était probablement atteint de schizophrénie aigue», a estimé le Dr Jim Higgins, consultant en psychiatrie.

A la suite de la tuerie, le ministre britannique de l'Intérieur s'est engagé à un réexamen de la loi autorisant la possession d'armes à feu, mais non sans avoir souligné la sévérité des dispositions en vigueur, considérées comme étant parmi les plus restrictives d'Europe.

Hier, la première ministre Margaret Thatcher a interrompu ses vacances pour se rendre au chevet des blessés du tireur fou. ♦

En 1984, Washington voulait que l'Afrique du Sud aide les contras

♦ NEW YORK (NYTNS,AP) - De hauts responsables de l'administration Reagan ont approuvé un plan, il y a trois ans, par lequel l'Afrique du Sud aurait défrayé l'entraînement et l'équipement des rebelles nicaraguayens.

C'est ce qu'a révélé hier le New York Times.

Le journal précise que le secrétaire d'État George Shultz et le défunt directeur de la CIA William Casey étaient au nombre des responsables qui avaient approuvé le plan.

Le New York Times ajoute que le projet a dû être abandonné quand une controverse a éclaté au Congrès au sujet du minage de ports nicaraguayens par la CIA.

Un responsable gouvernemental américain a indiqué qu'en contrepartie les Sud-Africains auraient reçu des services de renseignements américains des informations utiles aux rebelles angolais qui sont les alliés de Pretoria.

C'est le directeur du contre-terrorisme à la CIA, Dewey Clarridge, qui se serait rendu secrètement en Afrique du sud au printemps 1984 pour discuter du projet avec les autorités de Pretoria. A cette époque, Clarridge dirigeait à la CIA le programme secret d'aide militaire aux contras.

A la suite des révélations du New

York Times, une porte-parole du département d'État a démenti que Shultz ait approuvé un plan visant à obtenir que l'Afrique du Sud aide les contras.

Toutefois, cette porte-parole, Mme Phyllis Oakley, n'a pu nier l'existence d'un message secret de la CIA disant que Shultz avait été mis au courant et avait approuvé «l'ini-

tiative sud-africaine».

Toute cette affaire a été découverte dans le cadre de l'enquête sur les ventes d'armes secrètes à l'Iran et les efforts pour aider les contras.

Mercredi, les enquêteurs du Congrès sur l'Irangate ont rendu public le câble de la CIA, écrit en avril 1984 par Clarridge et faisant état de «l'initiative». ♦

Batterie révolutionnaire

♦ SYDNEY (AP) - Des chercheurs australiens ont annoncé qu'ils avaient mis au point une batterie fonctionnant à base d'un fluide facilement interchangeable. Selon eux, ce type de batterie peut fournir du courant électrique à bon marché aux automobiles, sous-marins, bateaux et autres véhicules.

Les deux chercheurs qui ont mis au point cette nouvelle batterie, avec l'aide du gouvernement australien, sont les Dr Skyllas-Kazacos et Miron Rychik.

Le Dr Skyllas-Kazacos a expliqué qu'elle utilisait une solution de vanadium chargée électriquement pour produire le courant. Le vanadium est un métal couramment utilisé dans la fabrication des aciers inoxydables. Deux solutions de vanadium sont nécessaires, une pour chaque charge positive et négative, a-t-elle ajouté. Lorsque la solution a perdu sa charge, elle peut être facilement remplacée par un nouveau liquide chargé. «Les batteries dureront indéfiniment», a ajouté Mme Skyllas-Kazacos. «Il suffit de remplacer ou de recharger le fluide».

Cette nouvelle batterie est moins chère, plus légère et a une durée de vie plus longue que les batteries à acide qui, en général, sont bonnes à jeter après cinq ans d'utilisation. ♦